

DELIBERATION N° 2025-20
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE VELENNES
Séance du 26 juin 2025

« REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIÈRE DE VELENNES »

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrage exprimés
8	7	7
		Pour : 7 Contre : 0 Absentions : 0
Date de la convocation		
17 juin 2025		
Date d’affichage		
17 juin 2025		

L’an deux mil vingt-cinq et le vingt-six du mois de juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie ROLLAND, Maire

Etaient présents : 7
Mesdames Nathalie ROLLAND, Marie-Josèphe SEROR, Pascale LEGAL, et Messieurs Martial LONCKE, Gérard LEMOINE, Cyril CHASSANGRE et Jérémy NASRI

Procuration (s) : 0

Etaient absente (s) : 0

Etaient excusé(s) : 1
Madame Corinne BALLOUARD

A été nommée **secrétaire de séance** : M.Jérémy NASRI

- VU :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2223-17 et suivants) ;
 - Les articles R.2223-12 à R.2223-23 relatifs à la procédure de reprise ;
 - La délibération du 21 janvier 2022 sur la création d'un ossuaire communal ;
 - Les constats d'abandon réalisés selon la procédure légale ;

- CONSIDÉRANT :
- Que les concessions ont plus de 30 ans et que la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans ;
 - Qu'aucune remise en état n'a été effectuée après le délai légal ;

- Concessions concernées :
- N°1 : HERAULT Estelle, veuve DECHAUMONT
 - N°2 : SOMMERMONT Marie-Elise
 - N°3 : DAVENNE Charles-Théophile
 - N°11 : THIROT Octave
 - N°21 : PIGEON Marie & LATTEUX Hélène
 - N°22 : LELIEVRE / TALON / LECLERC
 - N°117 : DESESQUELLES Emile & CLABAUT Léa
 - N°140 : FORHAND Jules
 - N°145 : M. BOUDARD pour M. FRIOT
 - N°149 : DEBRAINE Clotilde
 - N°152 : PIGEON née LEGRAND Céline
 - N°153 : BEUVRIER née FENELLE Marie
 - N°154 : FENELLE Jules
 - N°157 : CARIOT Roger

- LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE, à l'UNANIMITÉ :**
1. De constater l'état d'abandon et d'autoriser Mme le Maire à prendre les arrêtés nécessaires,
 2. D'autoriser l'exhumation et le transfert à l'ossuaire après le délai légal,
 3. De permettre la récupération ou cession des monuments,
 4. De réattribuer les terrains après reprise.

Certifié conforme au registre
des délibérations



Fait et délibéré le 26 juin 2025, à Velennes
les jour, mois et an susdits,

Le Maire, Nathalie ROLLAND	Le/La secrétaire de séance